



DOCUMENTS À RASSEMBLER

VÉHICULE DE COLLECTION

1 ORIGINAL DU MANDAT D'IMMATRICULATION (CERFA N°13757*03)

Le mandat complété autorise [icicartegrise.fr](https://www.icicartegrise.fr) à réaliser les démarches administratives au nom du client.

2 ORIGINAL DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (CERFA N°13750*05)

À remplir et à signer par le(s) demandeur(s). S'il y a un co-titulaire, indiquer son nom et ajouter sa signature.

3 PHOTOCOPIE DE LA CARTE GRISE EN INTÉGRALITÉ R/V

4 ATTESTATION DE LA FFVE (FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUES)

5 ORIGINAL DU CERTIFICAT DE CESSION D'UN VÉHICULE SI VOUS N'ÊTES PAS LE PROPRIÉTAIRE : (CERFA N°15776*01)

SI VOUS ÊTES DÉJÀ LE PROPRIÉTAIRE :

Vous n'avez pas besoin de ce document.

6

PHOTOCOPIE DU PERMIS DE CONDUIRE EN COURS DE VALIDITÉ

S'il s'agit d'une personne physique

- > Le permis de conduire français ou étranger correspondant à l'utilisation de votre véhicule. S'il y a un co-titulaire, veuillez nous à fournir la copie de son permis de conduire également.

S'il s'agit d'une personne morale

- > Ce document n'est pas nécessaire, seule la pièce d'identité du gérant est à fournir.

7

PHOTOCOPIE D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 6 MOIS

Les justificatifs suivants sont acceptés (un seul justificatif à fournir) :

- > Une facture de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable.
- > L'avis d'imposition, l'attestation d'assurance habitation, titre de propriété.
- > Une quittance de loyer délivrée par un professionnel de l'immobilier.

Attention : aucune facture d'eau ou acte notarié n'est accepté !

Le justificatif de domicile doit être au nom du demandeur. Dans le cas contraire, fournir une attestation d'hébergement avec une copie de l'identité de l'hébergeur et un justificatif de domicile de l'hébergeur.

8

PHOTOCOPIE D'UN JUSTIFICATIF D'ASSURANCE

Un justificatif d'assurance mentionnant l'immatriculation de votre véhicule et votre identité est à fournir.

Demandez ce justificatif à votre assureur.

9

PHOTOCOPIE DU CONTRÔLE TECHNIQUE **

SI VOUS ÊTES DÉJÀ LE PROPRIÉTAIRE : EN COURS DE VALIDITÉ

SI VOUS N'ÊTES PAS LE PROPRIÉTAIRE : DE MOINS DE 6 MOIS

Ce document n'est pas nécessaire pour les véhicules de moins de 4 ans ou lorsque le contrôle technique n'est pas obligatoire (motos, voiturettes, remorques et engins agricoles).

**** La date d'échéance du contrôle technique sera prise en compte à partir de la réception du dossier validé par icicartegrise, le tampon de la Poste ne faisant pas foi.**